Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 063-216301135-20260921-A020626DRUTVP21-AI

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Direction de la Relation Usagers
et de la Transformation Digitale

N° DiRUTD 2026/26

LE MAIRE DE LA VILLE

DE CLERMONT-FERRAND

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R. 2122-10 modifié par le décret n°2017-270 du 1er mars 2017 et son article R.2122-8 ;

VU le Code Civil ;

ART. 1 :
Au titre de l'article R. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour les fonctions et signatures exercées en tant qu'officier de l'état civil, sauf celles prévues au titre de l'article 75 du Code civil (célébration des mariages et signature de l'acte de mariage) et au titre de l'article R. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour la certification conforme et matérielles des pièces ainsi que pour la légalisation de signature,
Délégation est donnée à :
- BARD Sophia, Agent du Guichet Unique
- BOUZID Hayette, Agent territorial
- CIRODDE Antonia, Agent du service État-Civil
- CONSTANT Camille, Agent du service État-Civil
- COUDERT Marie-José, Agent du service État-Civil
- DANYACH Florence, Agent du Guichet Unique
- de BOUILLANE de LACOSTE Lucile, Agent du service État-Civil
- DE RYCKE Mélanie, Agent du service État-Civil
- DOS SANTOS Frédéric, Agent du service État-Civil
- DUFLOT Caroline, Responsable du pôle État-Civil Hôtel de Ville
- ESSABIR Amina, Directrice Relation Usager et Transformation Digitale
- FAURE Tania, Agent du service État-Civil
- FIEVET Séverine, Agent du service État-Civil
- GENY Josefa, Agent du service État-Civil
- GRAVA Sybile, Agent du service État-Civil
- JUSTIN Céline, Agent du service État-Civil
- KADRI Ali, Agent du service État-Civil
- KAYALIK Hanim, Agent territorial
- LAUBRY Théo, Agent du Guichet Unique
- LAURENS Edith, Agent du service État-Civil

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 063-216301135-20260921-A020626DRUTVP21-AI

- MAKY ÉTAMÉ Isabelle, Responsable du pôle identité
- MALHERBE Marie, Responsable du pôle funéraire
- MARTIN Valérie, Agent du Guichet Unique
- MARTIN DIT LATOUR, François-Xavier, Agent du service État-Civil
- MEURIE Karine, Agent du Guichet Unique
- MOUNAUD Annie, Agent du service État-Civil
- PONTHIEU Valérie, Responsable du service État Civil
- QUINSAT Sylvie, Agent du service État-Civil
- RANDRIAMBAO Magali, Agent du service État-Civil
- ROCHER Christine, Responsable du pôle État-Civil Montferrand
- RUDEL Céline, Agent du service État-Civil
- RUSSIAS Karine, Agent territorial
- VANHOENACKER Alice, Directrice Adjointe de Relation Usagers et de la Transformation Digitale

ART. 2 :
Uniquement au titre de l'article R. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour la certification conforme et matérielle des pièces ainsi que pour la légalisation de signature,
Délégation est donnée à :
- CHATRY Sophie
- PASSARINHO Atiya
- SAÏDI Fatiha

ART. 3 : Les présentes délégations sont exercées sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

ART. 4 : Le présent arrêté abroge l'arrêté N° 2026/09 en date du 27 mars 2026.

ART. 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

ART. 6 : La Direction Générale des Services de la Commune de Clermont-Ferrand est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis conformément à la loi, à Madame la Préfète du département du Puy-de-Dôme et à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Clermont-Ferrand et qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Ville de Clermont-Ferrand.

Fait à Clermont-Ferrand,
Le
22 SEP. 2026
Le Maire,

Julien BONY